# Commune de LHERM

Comité Consultatif « Démocratie participative-Communication »



Compte rendu de réunion N°5 du Comité « Démocratie participative - Communication								
Du mer	Présence	Diffusion	Conv. Proch. Réunion					
	Nom	Tél	Fax	E-mail				
Elus de la Mairie de LHERM	M. BRUSTON Joel Mme NOUNIS Anne-Marie  M. MICLO Olivier Mme BOYE Brigitte Mme BOULP Lauriane M. Philippe GAURIER Mme RABARJAONA Ludivine Mme SOBIERAJEWICZ Fatiha Mme VERGNHES Sylvia Mme LEFEBVRE Nadège			joel.bruston@mairie-lherm.fr anne-marie.nounis@mairie-lherm.fr	X X X X X	x x x x x x x	x x x x x x x x x	
Citoyens	Mme SERVAIN Audrey M. NOEL Olivier Mme GIRARD Anne-Marie Mme JOUANNE Peggy				Х	X X X X	X X X X	
Intervenants								

# Prochaine réunion :

# Jeudi 18 février à 20H30 en Visioconférence

# I. Objet de la réunion :

- 1. 1. Conseils de quartier : où en est-on?
- 2. Mise en œuvre du « 4 pages » : Mise en page bouclage du N°1
- 3. Application Panneau Pocket: mise en œuvre et planning
- 4. Prochain Echo du Lherm: c'est parti!
- 5. Les groupes-actions projets : quelle communication ?
- 6. Suite de réflexions sur la constitution du Comité d'Ethique et sa mission.

#### II. Points abordés

#### 1. Conseils de quartier

La constitution des 6 conseils de quartier avec le principe de découpage, ainsi que le mode de constitution de ces conseils tel que proposé a été adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 14 janvier dernier.

Actuellement il n'y a que 7 élus qui se sont proposés comme « référents-animateurs » pour les 6 quartiers prévus, alors qu'il en faudrait 12 pour qu'il y ait un binôme par quartier.

Sylvia se propose pour le quartier du lieu de son habitation (qui est le n°3), à condition de ne pas être « moteur », mais plutôt « en appui ».

Afin de pouvoir démarrer le « Comité d'Animation » tel qu'il a été défini lors de notre dernière réunion et exposé au Conseil municipal, il nous paraît nécessaire qu'il y ait au moins un élu par quartier, et, à partir de là, il pourrait être fait appel à des citoyens si aucun autre élu ne se propose.

Joël fera un appel au volontariat auprès des élus, et nous statuerons par la suite en fonction du résultat de l'appel. Compte tenu de la décision prise en Conseil municipal, peut-être faudra-t'il prendre une autre délibération modificative pour pouvoir associer des citoyens comme « référents-animateurs » :

M. le Maire met aux voix les propositions déjà faites pour animer ces conseils de quartier. A l'unanimité, le conseil municipal est favorable aux propositions au-préalables citées.

Quartiers	Quartier 1	Quartier 2	Quartier 3	Quartier 4	Quartier 5	Quartier 6
	Nord-Ouest	Nord	Est	Centre	Sud-Ouest	Sud
Référent-	Frédéric		Anne-Maire			
animateur	PASIAN		NOUNIS	Joël BRUSTON	Brigitte BOYE	Ludivine RABARIJAONA
Référent-						
animateur	Carine LESCAUT		Sylvia VERGNHES	Olivier MICLO		

Tout le comité est d'accord pour attendre la prochaine réunion avant de proposer que des citoyens puissent être également « référents-animateurs »

### 2. Quatre pages – Echo de Lherm

Echo de Lherm: Il reste environ 15 jours pour fournir des articles. Il comporte 24 pages dont 2-3 pages de publicité. La prochaine réunion consistera justement à travailler sur ce sujet, à condition qu'il soit suffisamment avancé. C'est ce qui déterminera la date: 12 ou 18/02 prochains.

Le 4 pages: Anne-Marie relancera les animateurs des comités, afin d'avoir d'autres articles (il n'y en a que 3 pour l'instant, des comités 4, 5 et 11) <u>pour mercredi 03/02 au plus tard</u>. Elle préparera un premier jet de cette chronique pour fin de semaine prochaine, pour lequel il faudra que chacun donne son avis et fasse part de ses remarques pour la fin du weekend (dimanche soir 07/02). Le but est qu'il puisse paraître durant la semaine suivante.

Le titre adopté est donc : « Les chroniques de Lherm ».

Le flyer sur les jardins partagés sera distribué en même temps et paraîtra sur la page facebook de la commune quelques jours avant.

Le titre adopté est donc : « Les chroniques de Lherm ».

Il est convenu de préparer un premier jet du 4 pages pour vendredi 5 février. Les articles devront être fournis pour mercredi 3 février au plus tard.

#### 3. Panneau-Pocket

Tout le comité est pour que la commune se dote de cet outil d'information, et il a été présenté lors du Conseil municipal du 10 décembre. La commande est en cours.

#### 4. Refonte du site internet de la commune

Anne-Marie doit rencontrer le prestataire prochainement, pour voir comment procéder.

Le Comité pourrait être « acteur de ce changement »!

#### 5. Groupes Action-projet

Un certain nombre de projets sont « transversaux », c'est-à-dire qu'ils intéressent plusieurs comités et plusieurs compétences. D'autre part, des citoyens qui ne souhaitent pas forcément s'investir dans un comité, peuvent être intéressés pour « travailler » sur un sujet particulier.

A titre d'exemple, le projet de Tiers lieu (espace de travail partagé) concerne à la fois le développement économique (Comité « Accompagnement des Artisans et des Commerçants »), les travaux (Comité « Travaux-Transition énergétique-Accessibilité-Sécurité incendie »), l'urbanisme (Comité « Urbanisme-Cadre de vie-Assainissement) et pourquoi pas également l'enfance-jeunesse (Comité « Petite enfance-Enfance-jeunesse-Ecole-Restauration scolaire).

La question posée est : quelle communication faire sur ce type de projet pour que les citoyens soient au courant et puissent y participer ?

Un questionnaire pourrait être soit publié par la page facebook de la commune, soit par un « encart » dans le journal municipal, pour savoir quel est le besoin de ce type de structure pour la commune....

### 6. Comité d'éthique

Le rôle du comité d'éthique, tel qu'il a été adopté en Conseil municipal du 10 décembre avec le Règlement intérieur (joint en annexe), est défini dans l'annexe 1 de celui-ci à l'article 9 de la « Charte de l'élu local » :

## 9. Confiance

**Élu, je m'engage à** créer un « Comité d'Éthique », composé de citoyens tirés au sort, dont le rôle consistera à veiller au respect de ces différentes dispositions.

Les « différentes dispositions » étant tous les engagements précédents cités dans la Charte.

Un certain nombre de principes complémentaires sont adoptés :

- Le tirage au sort consisterait à désigner 2 membres par quartier, auxquels seraient « ajoutés » 2 jeunes du village (entre 14 et 18 ans). Ce qui ferait un total de 14 membres. Voir avec Stéphanie pour utiliser le registre des habitants et pas seulement la liste électorale ;
- La durée d'engagement serait fixée à un minimum de 2 ans, tacitement renouvelable ;
- Une charte devra être élaborée pour mettre au point le fonctionnement de ce Comité;
- Sa mission doit être précisée, pour que les citoyens tirés au sort sachent ce qu'ils auront à faire.Le comité aurait en particulier un rôle de veille et de conseil ;
- Des outils, humains et matériels, seraient mis à sa disposition pour lui permettre de faire son travail. Il faudrait définir des critères d'évaluation. Un élu référent pourrait lui être « adjoint ».
- Les thèmes sur lesquels ils auraient à « plancher » pourraient être choisis par eux-mêmes, et il y aurait seulement quelques thèmes à traiter par année;

Ensuite, un débat a eu lieu sur le contenu de sa mission : référence aux quatre piliers et au programme de la liste majoritaire, effectuer un contrôle budgétaire des finances de la commune, se référer aux valeurs qui

ont été la base de la campagne électorale, pouvoir se rendre compte de la gestion municipale au quotidien, etc.

Joël transmettra des exemples de charte et autres documents de ce type de comité, pour alimenter la réflexion sur ce sujet.

#### III. Autres sujets

Le sujet des budgets participatifs est pour l'instant mis de côté, mais ne saurait être abandonné! Il vaut mieux approfondir les autres sujets abordés pour les mettre en œuvre.

### IV. Prochaine réunion

Prochaine réunion fixée au jeudi 18 février à 20 H 30

#### Objectifs:

- Faire le point sur l'avancement des différents sujets : conseils de quartier, 4 pages, etc.
- Avancer sur le débat concernant le Comité d'éthique

Fin de la réunion à 22H30.

#### V. Annexes

- Règlement intérieur du Conseil municipal (qui comporte en annexe 1 la « charte de l'élu local »)
- Charte éthique de Dunkerque
- Guide pour créer un comité d'éthique (ce document est relatif au travail social, mais plusieurs éléments sont intéressants pour nous)
- Pourquoi un Conseil des Sages
- http://www.bouaye.fr/Action-sociale-citoyennete/Conseil-des-Sages/Son-role-et-son-fonctionnement

Ces documents sont accessibles par le lien : <a href="https://urlz.fr/ebrw">https://urlz.fr/ebrw</a> dans « Réunion n°5 27-01-2021 »